

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: - (1995)
Heft: 73

Artikel: La grande peur de la circulation des personnes
Autor: Welti, Myrtha
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-847871>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Libre opinion

Pour la première fois, les Suisses résidant à l'étranger vont voter par correspondance, non pas seulement sur des initiatives ou référendums, mais sur des personnes, à l'occasion du renouvellement du Conseil national. Les différents partis ont eu l'occasion de se présenter à eux, soit directement par l'envoi de matériel documentaire, soit dans les colonnes officielles de notre confrère "La Revue Suisse". Nous souhaiterions ici ouvrir la porte à des opinions personnelles et à des hommes et des femmes de parti, en d'autres termes à des militants. Nous sommes heureux d'inaugurer cette chronique par un texte de Myrtha Welte, Secrétaire générale de l'Union Démocratique du Centre (Schweizerische Volkspartei) qui se prononce sur la question, combien délicate, de l'immigration.

La grande peur de la ci

Point le plus délicat des négociations bilatérales avec l'Union européenne (UE), la libre circulation des personnes est aujourd'hui un thème politique de premier ordre. Personne n'a trop envie d'y toucher.

Au point qu'il est devenu difficile d'en parler sereinement et, surtout, d'informer objectivement la population. Or, il serait pourtant urgent d'ouvrir une large discussion sur ce sujet. Car si ce thème est explosif, ce n'est pas parce qu'il fait partie du dossier de négociation avec l'UE, mais bien parce qu'il est lié au problème des étrangers et des demandeurs d'asile.

PAR MYRTHA WELTE

SECRETAIRE GENERALE DE L'UNION
DU CENTRE (UDC)

IL FAUT D'EMBLÉE METTRE EN GARDE contre les formules verbales. Ces dernières ont la détestable faculté de prendre de l'indépendance et de servir à des fins qui n'ont rien à voir avec leur contenu initial. Elles provoquent des associations d'idées, le plus souvent de nature émotionnelle, qu'il est ensuite presque impossible de contrer avec des arguments objectifs.

La libre circulation des personnes est justement devenue une telle formule verbale. Il est étonnant de voir le contenu qu'on lui donne parfois. Chez certains, ces mots suscitent la vision d'un flux infini de travailleurs étrangers provenant de toute l'Europe et se dirigeant vers la Suisse, sans aucune contrainte ni limite.

Il serait grand temps d'informer objectivement et complètement le public pour mettre fin à ces vues de l'esprit totalement irréalistes. Nous nous limiterons ici à rappeler quelques points essentiels.

La dite libre circulation des personnes en Europe est soumise à des règles précises. Côté suisse, il faut citer en premier lieu l'obligation de posséder un contrat de travail valable et le système des trois cercles mis en place par le Conseil fédéral: dans le but de libéraliser la pratique à l'égard de l'UE (1er cercle), l'admission des travailleurs provenant de pays non-membres de l'UE et du reste du monde (2^{ème} et 3^{ème} cercles) est restreinte. Ce modèle, à condition qu'il soit appliqué rigoureusement par le Conseil fédéral, permet de stabiliser la main d'oeuvre étrangère.

Dans sa réponse à la consultation sur la réglementation de la main-d'oeuvre étrangère, l'UDC ne s'est pas contentée d'approuver ce modèle, elle l'a même expressément exigé dans l'idée d'une gestion de la main-d'oeuvre étrangère plus conforme aux besoins réels du marché du travail. Cette position a été justifiée, d'une part, par le besoin de la Suisse en main-d'oeuvre étrangère qualifiée et, d'autre part, par le principe de la réciprocité que l'on oublie souvent et qui permet aux Suisses d'accéder à leur tour plus facilement au marché du travail européen.



Libéralisation des personnes

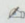
Le problème du statut de saisonnier

Considéré comme inhumain par les uns, comme indispensable par les autres, le statut de saisonnier ou le statut donnant droit à un séjour de travail de courte durée (quelle que soit l'appellation que l'on donne finalement à ce type de travail) correspond à un réel besoin économique. Il est donc hors de question de le supprimer sans lui trouver une solution de remplacement. Il s'agira, en revanche, de créer un "permis de travail de courte durée eurocompatible" (moins d'un an) qui corresponde aux besoins particuliers de l'économie suisse. L'UE applique déjà le statut de travailleur migrant, semblable, dans une certaine mesure, à celui de saisonnier. Autre aspect important pour la Suisse: les travailleurs en provenance de l'Europe occidentale et au bénéfice d'une autorisation de courte durée ne cherchent pas a priori à refaire leur vie ailleurs, donc à quitter définitivement leur patrie. Le regroupement familial, bien que possible, ne sera donc pas nécessairement leur objectif.

Le thème de la libre circulation des personnes ne devient brûlant que s'il est lié au problème des étrangers et des demandeurs d'asile. La crainte d'une surpopulation étrangère et d'une croissance incontrôlée de la population étrangère est profondément ancrée chez les Suisses, qui ont d'ailleurs quelques raisons de se méfier de leurs autorités. Cela fait des années que celles-ci prêchent la stabilisation de la population étrangère, mais jamais cet objectif n'a été atteint. S'ajoutent à cela l'exécution insuffisante des dispositions sur l'asile et l'immigration illégale devant laquelle les autorités semblent impuissantes.


C'est à ce niveau qu'il faut intervenir: d'une part, il faut appliquer rigoureusement le modèle des trois cercles, en d'autres termes, restreindre la pratique dans les 2^{ème} et 3^{ème} cercles pour compenser l'élargissement du 1^{er}; il est certain aussi que l'arrivée d'étrangers provenant de l'Europe occidentale posera moins de problèmes que celle d'émigrants issus d'autres espaces culturels; d'autre part, la Suisse doit clairement définir sa politique d'immigration et d'asile. L'UDC y veillera. Ses tentatives d'imposer une ligne politique claire dans ce domaine se sont déjà repercutées sur la révision de la loi sur l'asile.

L'UDC souhaite que les négociations bilatérales aboutissent, aussi dans le domaine de la libre circulation des personnes. La position de la Suisse n'est pas facile. Les négociateurs sont conscients de leurs responsabilités. Il faut mettre en garde contre de trop grands espoirs. La Suisse peut certes faire état des prestations qu'elle offre déjà dans ce domaine, mais il serait vain de croire qu'elle puisse se contenter de faire des concessions qualitatives et non pas quantitatives. Négocier, c'est donner et prendre. N'oublions pas que la libre circulation des personnes est aussi une chance pour la Suisse puisqu'elle permet à ses jeunes professionnels de faire des expériences dans d'autres pays où leurs diplômes sont reconnus.

Il faut informer davantage sur le fond du problème (et non pas sur les négociations). Il faut que les Suisses sachent de quoi il s'agit réellement: c'est-à-dire de la participation de la Suisse à la libéralisation du marché du travail européen, ni plus, ni moins. 

☞ CHEZ PHILIPS, en 12 CD, l'ensemble de l'oeuvre enregistrée de Clara Haskill. Née en Roumanie, Clara Haskill, peut-être la pianiste du siècle tant son influence fut importante, avait choisi notre pays pour s'y installer définitivement et en prendre la nationalité, après avoir erré d'un endroit à l'autre avant que son immense talent ne fut enfin reconnu. Clara Haskill aurait aimé être violoniste, mais elle souffrait d'une maladie des os qui l'en empêcha. Faisant de longs séjours à Berck-sur-Plage et Leysin, elle surmontait sa douleur pour jouer, toute menue et recroquevillée, avec son immense touffe de cheveux gris. Les grands concertos de Mozart, les œuvres les plus transcendantes de Schumann, – sa prédilection – atteignaient des sommets de transparence sous ses mains diaphanes. Et quand, pour les concertos, Igor Markhévitich dirigeait l'Orchestre de la Suisse romande, c'était sublime lorsque cela se passait, la nuit tombée, au bord du lac.

☞ UN AUTRE MUSICIEN ROUMAIN avait aussi choisi la Suisse et l'on aimerait que ses rares enregistrements soient réédités. C'était Dinu Lipatti, mort à 30 ans de la leucémie et qui, quelques jours avant de partir, enregistra à Genève, et d'un seul trait, les dix-sept valse de Chopin. Poignant adieu d'un artiste qui était le romantisme fait homme, tout comme Samson François, mais plus discret dans son approche.

☞ SIGNALONS DEUX AUTRES très intéressantes productions. Chez Claves, un CD pour grand ensemble d'instruments à vent, la Banda Classica créée en 1980 à Zürich par Christian Siegmann, qui présente trois oeuvres romantiques pour cette formation d'harmonie, assez ignorée en musique classique, de Emile Hartmann, Wilhelm Berger et Richard Strauss. 

Musique romantique pour instruments à vent.

La Banda Classica, sous la direction de Christian Siegmann. Claves, CD 50-9409.